



UN LIBRARY

OCT 10 1980

Distr.
GENERALE
A/35/516
8 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

Trente-cinquième session
Point 26 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Lettre datée du 7 octobre 1980, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Le dimanche 5 octobre 1980, un paquet contenant une bombe de fabrication artisanale a explosé à Givatayim, près de Tel Aviv. L'explosion a fait trois tués et six blessés, dont un grièvement. D'après l'enquête de la police, cet acte criminel a été commis à la suite d'une dispute familiale et le gendre de l'une des victimes, Madame Lena Malkina, a été arrêté.

L'OLP a immédiatement fait publier un communiqué par l'intermédiaire de son agence de presse au Liban dans lequel elle revendiquait la responsabilité de cet incident et prétendait qu'il avait fait un grand nombre de victimes. Ce communiqué a été diffusé à plusieurs reprises au cours de la journée par Radio Damas.

La réaction automatique de l'OLP à l'incident survenu à Givatayim est caractéristique de son habitude de mettre à son "actif" tout événement malheureux qui se produit en Israël. Dans le passé, l'OLP a pris à son compte une série d'incidents allant d'accidents du travail à l'explosion de réchauds à gaz dans des domiciles de particuliers. A diverses reprises, l'OLP est allée jusqu'à évoquer des incidents sanglants dont elle revendiquait la paternité alors qu'ils n'étaient que le produit de son imagination malfaisante.

J'appelle votre attention sur cette disposition d'esprit, car elle éclaire d'un jour cru le caractère et les buts véritables de l'OLP. Elle témoigne de son gangstérisme et de son empressement à avoir sa part dans toute tragédie qui fait couler le sang juif. Si accidentelle qu'elle soit et quelles qu'en aient pu être les circonstances, la mort d'un Israélien est donc saluée par l'OLP comme un exploit digne de ses tueurs internationaux.

J'ai l'honneur de vous prier de faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 26 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Yeluda Z. BLUM

80-23813